

Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe

Comité de pilotage du 19 décembre 2024

Animateurs

Christelle BELLANGER (OFB – DR Nouvelle-Aquitaine)
Yoann BRESSAN (OFB – DRAS)
Flora DAUSQUE (OFB – DR Nouvelle-Aquitaine)
Maylis FAYET (OFB – DR Nouvelle-Aquitaine)
Aurore PERRAULT (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
Thomas RUYSS (GRIFS)
Maëlle TEYSSEIRE (OFB – DRAS)

Participants

Christophe ALLOY (ADPAG)
Clément BARON (CD 17)
Romain BEAUBERT (LPO)
Nicolas BERNADICOU (CD 32)
Xavier BONNET (DDTM 64)
Claire BOSCUS (Syndicat Mixte d'études et d'aménagement de la Garonne)
Mahault CLERJOUX (EPIDOR)
Annabelle CLUZEAU (MTECT -DGITM-SAM4)
Nathalie DE LACOSTE (SFPEM)
Matthieu DORFIAC (Charente Nature)
Fabien EGAL (ADPAG)
Tom ESPERE (PNR du Médoc)
Julien FERRERE (Communauté de Communes Grands Lacs)
Sylvie FONTENY (CD 17)
Valérie GALIN (Communauté d'Agglomération du Pays Basque)
Aurore GAYOUT (Communauté de communes du Bassin de Marennes)
Hélène GINESTE (DREAL Occitanie)
Elise GOBIN (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle)
Nicolas GOUDEAU
Éric GUINARD (CEREMA Sud-Ouest)
Hanneke GUIRAT-GILLIS (Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary)
Frédérique GROLLEAU-TARRADE (DDT 79)
Marine HEDIARD (Landes Nature)
Déborah HELESCHEWITZ (Albret communauté)
Marion HENRY (CD16)
Clément ICHANSON (DDTM 17)
Estelle ISERE-LAOUE (GREGE)
Marion JANSANA (Communauté d'Agglomération de Saintes)
Frédéric LABIE
Julie LAUDOYER (Communauté de Communes de Montesquieu)
Elsa MAGOGA (SEPANLOG 47)

Sabrina MALEVRE (PNR Périgord-Limousin)
Ewen MARTIN (DDTM 85)
Aude MATHIOT (Communauté d'Agglomération Grand Cognac)
Clémence MENEGAZZI (PNR du Médoc)
Fabien MERCIER (LPO Poitou-Charentes)
Margaux PIETTE (Syndicat du bassin versant du Né)
Sébastien RAVON (Zoodyssée)
Juan-Felipe REATIGA-PARRISH (Zoodyssée)
Maxime RENARD
Leïla RENON (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique)
Morgane REVOL (LPO Poitou-Charentes)
Sabrina RIELLO (DDT47)
René ROSOUX (Rapporteur du CNPN)
Benoît SOULAT (Association des piégeurs 64)
Yoann SUREAU (CD 24)
Pascal TARTARY (CEN Nouvelle-Aquitaine)
Alain TEXIER (PNR Marais poitevin)

Excusés

Géraldine AUDIE-LIEBERT (CEREMA Sud-Ouest)
Xavier BARON (PNR Marais Poitevin)
Jean-Claude CHARPENTIER (AGRP 17)
Sophie EYHERABIDE (DDTM 33)
Paul GARCIA (UNAPAF)
Léa GOUTAUDIER (CPIE Seignanx Adour)
Catherine LABAT (CD 65)
Mickaël MIMAUD (FDC 85)
Emmanuel MOUTON (Réserve Zoologique de Calviac)
Olivier PATRIMONIO (MTECT-DEB-ET3)
Sylvain WAGNER (CD 24)

Le diaporama présenté en séance est disponible sur la page Vison d'Europe du site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-vison-d-europe-a10771.html>

Le présent compte-rendu ne reprend que les échanges tenus en séance.

1. Précisions apportées suite à des questions exprimées lors de la présentation du bilan de réalisation des actions du 3^e PNA

Axe 1

Les données d'espèces (Vison d'Europe, Vison d'Amérique et Putois d'Europe) versées dans les bases de données nationales sont automatiquement récupérées par l'OFB pour intégration dans la base du PNA. En ce qui concerne les données privées des associations (issues des bénévoles), elles peuvent remonter par Faune France, mais une vérification est nécessaire. L'OFB prendra contact si besoin avec les associations concernées.

Axe 4

Un projet de création de site Natura 2000 pour le Vison d'Europe est en cours en Charente, superposant l'actuelle ZPS « vallée de la Charente en amont d'Angoulême ». Le projet a été confirmé au Comité départemental des aires protégées de décembre 2024. Malgré un retard lié à plusieurs changements au sein du corps préfectoral, il devrait débuter en 2025.

La LPO Poitou-Charentes alerte sur le budget des MAEC en 2025, d'ores et déjà annoncé comme réduit. Il est attendu une vigilance des services de l'Etat pour qu'un budget soit alloué au maintien des prairies humides sur les sites de Charente, favorables au Vison d'Europe.

Le guide de recommandations pour la conservation du Vison d'Europe devrait être finalisé en 2025. Il comportera plusieurs parties : connaissances et enjeux du Vison d'Europe, gestion de l'habitat, aménagement des infrastructures linéaires de transport, gestion des animaux prédateurs. Il sera largement diffusé auprès de tous les partenaires du PNA, des gestionnaires de réseaux routiers, des gestionnaires de territoires, des services instructeurs...

2. Zoom sur le projet de réintroduction de Vison d'Europe

Concernant le projet de réintroduction, des contacts ont déjà été pris avec les gestionnaires de terrain : animatrices Natura 2000, CEN, syndicats de rivière, conseils départementaux... pour identifier des parcelles où installer les enclos d'acclimatation. Toute nouvelle opportunité de parcelle continuera d'être étudiée par le PNA.

Les visons d'Europe relâchés seront tous équipés de puces RFID et d'émetteurs VHF. Les suivis pourront également être menés avec de nouvelles techniques (lecteurs automatiques de puces, drones, ADN environnemental...) si elles sont opérationnelles au moment des relâchés.

La réflexion sur l'alimentation des visons d'Europe avec des proies vivantes (en amont de leur relâché) n'en est qu'au début et beaucoup de points restent à régler : trouver les filières d'approvisionnement (étude en cours avec Zoodyssée, des pisciculteurs, des lycées agricoles...), distribuer les proies dans les enclos etc. L'objectif étant que leur régime alimentaire soit le plus diversifié possible : rongeurs, écrevisses, grenouilles, poissons...

3. Nouveau projet de LIFE en faveur du Vison d'Europe

Le PNA travaille depuis déjà plusieurs années sur la problématique des collisions routières avec les Conseils départementaux. Différentes priorités d'intervention seront définies dans le cadre du LIFE avec une attention particulière sur les départements de Charente et Charente-Maritime en lien avec le projet de réintroduction mais aussi sur les secteurs ayant des données récentes de Vison d'Europe (Ouest Pyrénées-Atlantiques...). Ce travail est effectué en lien avec le PNA Loutre d'Europe.

Le CEREMA Sud-Ouest travaille actuellement sur une méthode nationale d'identification des points noirs de continuités écologiques, qui devrait être livrée au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Les factures inhérentes à un LIFE devant être payées avant la fin du LIFE (soit 2030), cela conditionne les choix d'aménagements et nécessite une anticipation du travail par les collectivités propriétaires d'ouvrages.

Ce programme LIFE permettra la mise en œuvre de l'ensemble des actions du 3^e PNA, y compris des prospections complémentaires et de la restauration d'habitats.